



Compte-rendu de la réunion « cadre de vie à Luze » du mercredi 7 juin à 18h.

17 personnes présentes :

Alain et Françoise ALBERT, Pierre et Brigitte ABRY, Gilbert DUHOUX, Joël CHALON, Marie-Denise DERRIER, Mathieu ETIENNE, Marie-Jeanne et Guy FENIX, Francine GROSJEAN, Marie-Claire GOTTARDI, Manuel JAMEY, Pascal MONNIER, Danièle POUCHELET, Jean-Pierre POURCHET, Odile ROESS

Dont :

Conseillers municipaux : Françoise ALBERT, Gilbert DUHOUX, Pascal MONNIER, Odile ROESS
Responsable site internet Luze70.com : Pierre ABRY
Les chouettes vergers : Mathieu ETIENNE

Excusés : Mr le maire Eric STEIB, Marco DAVIS (employé municipal en arrêt, accidenté)

18h, début de la réunion.

Le village vit un tournant concernant son entretien car les bénévoles sont de moins en moins nombreux et l'employé municipal a une trop grande charge de travail, tous travaux municipaux réunis.

Cette réunion a été décidée suite à la visite du jury national du 26 avril 2023, qui s'est faite, sans information particulière, malgré le label 4 fleurs détenu par Luze (avec seulement 3 autres communes de Haute-Saône : Éhuns, Moffans-et-Vacheresse et Noidans-lès-Vesoul ; en région Bourgogne-Franche-Comté, 16 communes sont labellisées 4 fleurs). Ce qu'est la label n'est pas compris et, à tort, réduit au fleurissement.

Cette réunion a pour but de faire le point, envisager les orientations qui conviennent et les mettre en œuvre.

Les points de l'ordre du jour sont repris.

Point 1. Confirmation de la décision de ne plus créer de nouveaux massifs.

Pour certains il y a même actuellement un excès de massifs, comme ceux créés à l'initiative de l'employé communal : 2 derrière la MTL, 1 vers le terrain de foot et 1 vers les jeux. Remarque est faite qu'ils sont toutefois situés à des endroits où il y a beaucoup de passages (promeneurs, enfants, sportifs, cérémonies à la MTL) pour le plaisir du cadre de vie. Mais l'entretien ? Quand il y a trop d'herbes, les massifs se meurent ... Les copeaux ? Stock très faible et peu durable... **Des bénévoles décident d'en prendre la charge toute l'année** (voir point 2)

Un autre cas particulier avec problème est à résoudre : la bande en-dessous et en-dessus du muret le long de la route d'Echenans, au virage face à la rue de la Cotelotte. Pas fauchée jusqu'à présent, herbes hautes en bas et en haut du muret, aspect négligé et risque (muret masqué!). **Quelqu'un de la mairie contactera les riverains.**

Une question administrative se pose aussi : pour une propriété reculée, à qui appartient le terrain en bordure de voie publique quand la mairie n'a pas fait de demande ? Que dit la loi ? **La commune va s'occuper de trouver la réponse à cette question**, de contextualiser dans Luze et **d'en discuter au Conseil Municipal.**

Évocation également du cas particulier d'un chemin, au Pâquot, que Jean-Luc entretenait, et qui ne l'est plus actuellement... Certaines fenaisons ne sont pas faites avec assez de soin, il reste des morceaux à l'entrée ...

D'un avis général, un point « savoir-vivre » est à faire, comme pour le déneigement : chaque particulier nettoie devant chez lui (sauf, comme évoqué en réunion, pour les personnes âgées et malades). Certains particuliers ont demandé à Eric la tonte devant chez eux par la mairie parce qu'ils ne peuvent plus.

Ce point 1 a dépassé le pur cadre de l'arrêt des nouveaux massifs, pour poser le problème général de l'entretien, d'autant plus qu'actuellement il n'y a plus aucun employé communal hors secrétariat (accident et maladie).

Eric enverra un message aux gens pour expliquer qu'on tond moins pour laisser plus d'herbes aux abeilles et protéger la biodiversité. Il y a maintenant moins de fleurs annuelles et davantage de vivaces, ce qui doit libérer Marco. Celui-ci sera plus présent à l'automne pour les vivaces. La taille à l'automne plutôt qu'au printemps est souhaitée, mais sur ce point il est précisé que chaque variété a ses contraintes. C'est Marco le professionnel.

Actuellement c'est Pascal qui tond, stade, secteur Paile ... et qui arrose ce qu'il peut en respectant les consignes départementales. L'eau de la station d'épuration ne peut pas être utilisée même hors potager. **La question de l'eau de la fontaine sera précisée par la mairie.**

Point 2. Entretien : attribution de massifs et/ou entretien ponctuel sur demande

Des bénévoles ont opté pour les 2 possibilités :

Massifs attribués à l'année	Désherbage et plantation ponctuels sur demande
<ul style="list-style-type: none">- Alain et Françoise Albert, pour les 3 anciens massifs de la MTL, rue de la Luzine, le jardin de Marthe, les massifs des jeux et du stade. (cette année ils ont fait aussi les 2 nouveaux massifs derrière la MTL). Pour eux, c'est plus simple, on peut y aller quand on veut, même peu de temps et la surveillance est plus régulière (limaces par exemple).- Pascal Monnier, massif sous le virage et des monuments- Jean-Pierre Pourchet, rosiers monument et bande vers n°5-7 rue de la Cotelotte.- Pierre Abry, bordure-muret rue Cotelotte pour ôter le risque et étude.- Brigitte Abry, massif derrière l'école le long du chemin pédestre menant à la cour- Guy Fénix, tonte entre le fossé et le bois côté droit en montant du cimetière à Maturont. (La mairie tond entre le fossé et la route) <p>Accord sur le fait de ne pas introduire de plantes sans l'aval de Marco.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Marie-Claire Gottardi,- Odile Roess,- Joël Chalon- Emmanuel (Manu) Jamey <p>pour une sollicitation collective ponctuelle quand nécessaire (en général de 8 à 10h environ)</p>

Pascal arrose la pépinière tous les 2 jours.

Idée de mettre des plantes potagères pour pouvoir arroser les légumes comme dans les jardins potagers participatifs.

Et l'eau du fort du Mont Vaudois ? Comment fait Héricourt ?

Proposition : en fait, pour ne pas avoir de problème d'eau, il faut changer de végétaux... et laisser les massifs s'adapter !

Point 3. Choix et achat de plantes

Manu et Alain, avec Marco.

Point 4. Déroulement des plantations

Point reporté, il n'a pas été évoqué précisément.

Point 5. Remplacement des bacs en bois, place de la mairie

Gilbert a des adresses pour l'achat du bois. Joël peut s'occuper de la fabrication ; travail avec Marco en hiver.

Avec des réserves d'eau ?

Faut-il les remplacer en fait, vu les conditions de restriction d'eau ? En mettre moins ? De plus grand volume ?

Ce point est en réflexion relativement à l'eau.

Ce point a aussi dévié que la question de l'eau :

- Faudrait-il un investissement conséquent de la commune sur une cuve enterrée ?

- Rappel de la réponse négative à la demande d'utilisation de la cuve de gaz de 3000 L après son démontage.

- Importance de cibler l'arrosage aux pieds des plants.

Point 6. Relance du concours communal

Point 7. Informations sur les concours départemental, régional et national

Ces 2 points ont été abordés en même temps : le conseil municipal a décidé qu'il n'y aurait pas de jury cette année, à cause de l'eau et par souci d'égalité.

Passage du jury du CNVVF et rappel de leur proposition de planter 2 ou 3 arbres destinés à donner de l'ombrage sur le parking derrière l'école et en bordure de la rue de la Luzine face à la MTL, mais voir avec la ligne haute tension.

Point 8. Noues et plantations aux nouveaux lotissements. Les vergers

Eric a informé qu'il irait voir les gens qui n'entretiennent pas du fait qu'il y a un employé communal, pour les sensibiliser.

C'est Marco qui entretient le bassin de rétention.

Evocation de laisser les hautes herbes le long et dans les fossés vers Couthenans, ne pas faucher tous les mois et curer 1 fois par an.

L'association « les chouettes vergers luzois » a acheté une tondeuse 3 roues. Ils vont demander l'arrêt de la convention entre la mairie et à la place, une subvention. L'association fera le fauchage.

Ils rappellent qu'ils avaient demandé des mirabelliers et des cerisiers leur ont été donnés. La journée troc a bien fonctionné.

Point 9. Les décorations de Noël

Reprendre ce qui est utilisable. Alléger.

Pommes de pin, fil de fer, préparatifs, idées, mise en place par des bénévoles ...

Qui veut ou sait travailler le bois ?

L'embellissement du village peut ne pas se faire que par le végétal. On peut imaginer des empaillés, des décorations lapins bois etc ... comme cela a été fait antérieurement. Cela créera du lien aussi

Convoquer dès septembre pour faire des ateliers de préparation.

Point 10. Anticipation des informations

Tous sont OK pour anticiper au maximum. Par exemple, invitations dès septembre pour les ateliers décorations de Noël et autres.

Odile et Françoise lancent les infos dès que Marco les informe.

Point 11. Site Internet

Pierre est félicité pour le renouvellement du site, sa richesse et sa qualité. Il reçoit les différentes infos et les met sur le site. Il a assez de photos. Faire un petit texte de compte-rendu des événements.

Point 12. Rénovation de la voûte d'entrée du cimetière

Voir Gilbert. Il manque beaucoup de pierres. Il faut faire appel à un tailleur de pierres. **Odile**, membre de l'Association du Fort du Mont-Vaudois **se charge de contacter ERIGE** qui a travaillé au fort. Un bénévole au fort est aussi tailleur de pierres. Voir aussi avec l'AFPA.

Point 13. Questions diverses

Pas d'autres que celles qui sont survenues en cours de réunion, déjà évoquées.